

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 91-SCE-220

concernant le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme

adoptée par la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre-vingt-onzième réunion, tenue le mercredi 15 janvier 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 4-CPMTS-07-11-2013-01 adoptée par le comité de programme de la maîtrise en travail social;

ATTENDU l'extrait n° 768 de l'assemblée départementale de travail social;

ATTENDU les éclaircissements fournis par Madame Annie Devault, responsable des programmes de deuxième cycle en travail social;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Briand
Appuyée par madame Nadia Baaziz

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'implantation de la maîtrise en travail social au campus de Saint-Jérôme en recommandant qu'un contingentement soit fixé et que l'offre du programme se limite uniquement au profil mémoire et selon un régime d'admission à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,


Geneviève Lapointe
Agente de recherche
Décanat des études

SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 91-SCE-219

concernant le projet d'association de l'UQO au programme de Doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR

adoptée par la sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre-vingt-onzième réunion, tenue le mercredi 15 janvier 2014, au pavillon Alexandre-Taché, 283 boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le projet d'association de l'UQO au programme de Doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR;

ATTENDU les annexes afférentes au projet;

ATTENDU le Protocole d'association qui lie les établissements dans l'offre du programme et qui prévoit à l'article 9.4 la démarche d'association;

ATTENDU la résolution UQO-DSN-131113-32 du département des sciences naturelles adoptée lors de sa réunion du 13 novembre 2013;

ATTENDU la résolution du comité de programme du doctorat en sciences de l'environnement tenue le 26 novembre 2013;

ATTENDU les éclaircissements fournis par Monsieur François Lorenzetti, professeur au département des sciences naturelles;

ATTENDU les explications du doyen des études;

ATTENDU les discussions en séance;

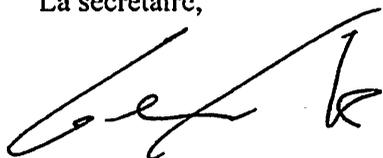
Sur proposition de madame Ginette Daigneault
Appuyée par madame Charmain Levy

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable à la commission des études concernant le projet d'association de l'UQO au programme de Doctorat en sciences de l'environnement offert en association entre l'UQAM, l'UQAC, l'UQAR, l'UQAT et l'UQTR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La secrétaire,



Geneviève Lapointe
Agente de recherche
Décanat des études